

Rapport annuel

SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE regroupe les communes de CHASNE-SUR-ILLET, CHEVAIGNE, ERCE-PRES-LIFFRE, GOSNE, MOUAZE, SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE, SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, SAINT-MEDARD-SUR-ILLE et SAINT-SULPICE-LA-FORET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 200 habitants

Population en vigueur en 2013 (données Insee 2010 - Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	28/10/2013	- Prise en compte de la loi Warsman - Intégration de la station de la Lande d'Ouée - Intégration d'un bordereau de reprise de branchements

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, Espaces verts
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, Equipements hydrauliques de traitement et pompage

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, du génie civil, Plantations
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Export	SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL				Secours
d'Import	SMP BR (La Lande d'Ouée)				Accord non formalisé
d'Import	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS				Accord non formalisé
d'Import	SPIR	mini 325m3/j	1996	22	Caducue

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Puits de Beauregard ST-AUBIN-D'AUBIGNE	80	132 350	165 740	+25,23 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 7 janvier 2000
Puits de La Douettée ST-AUBIN-D'AUBIGNE	40	125 460	157 940	+25,89 %	
Total des prélèvements [m³]		257 810	323 680	+25,55 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Part 2013
SPIR	416 594	346 806	-16,75%	98,65%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	4 416	4 754	+7,65%	1,35%
Total import [m³]	421 010	351 560	-16,50%	100,00%

En 2013, sur les 346 806 m3 importés du SPIR, 106 890 m3 viennent de l'usine de Mézières sur Couesnon (SMPBR). Le reste est un mélange d'eau venant de Rophemel (SMPBR), la SEDUD, le Syndicat d'Evran et les productions du SPIR (Bleuquen et LInquéniac).

● Volumes produits

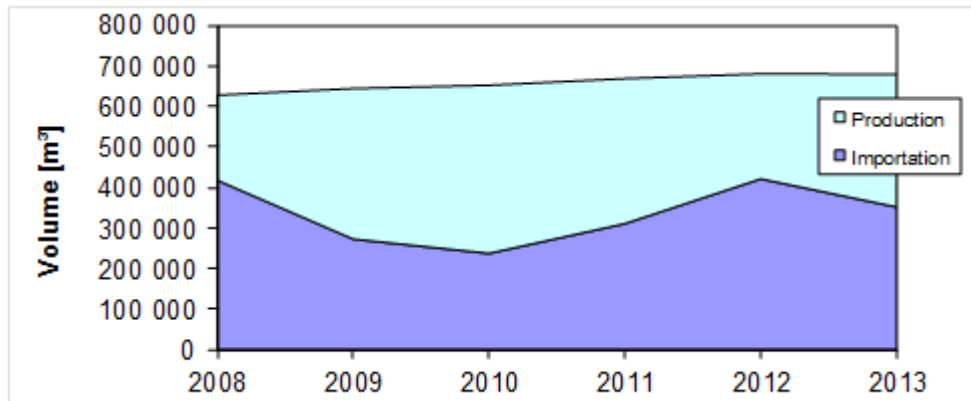
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Usine de traitement de La Douettée ST-AUBIN-D'AUBIGNE	1 600	259 510	327 800	+26,31 %	
Total produit [m³]		259 510	327 800	+26,31 %	

Le rendement de l'usine de la Douettée est en 2013 de 100%, du même ordre qu'en 2012.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation	Part 2013
Ressources propres	259 510	327 800	+26,31 %	48,25%
Importations	421 010	351 560	-16,50 %	51,75%
Total général	680 520	679 360	-0,17 %	100%

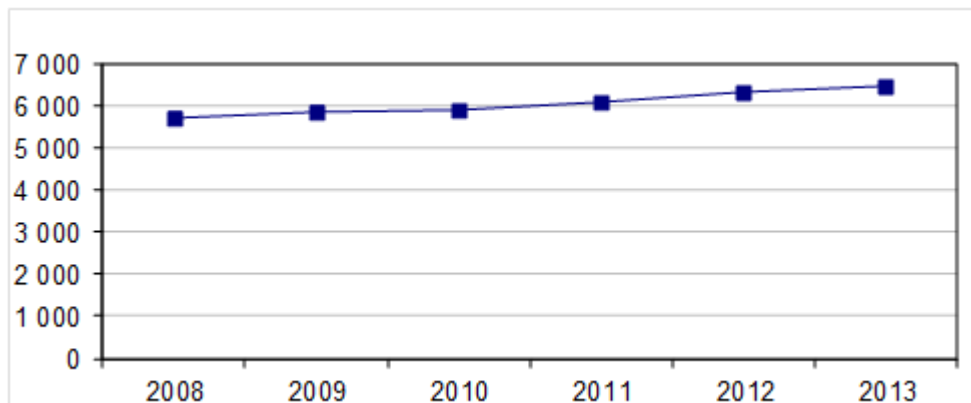
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ **NOMBRE D'ABONNES**

Abonnés	2012	2013	Variation
Nombre total d'abonnés	6 343	6 463	+1,89 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



- Répartition des abonnés par commune

CHASNE-SUR-ILLET	557
CHEVAIGNE	865
ERCE-PRES-LIFFRE	689
GOSNE	802
MOUAZE	538
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	1 536
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	378
SAINT-MEDARD-SUR-ILLE	537
SAINT-SULPICE-LA-FORET	561
Total des abonnés	6 463

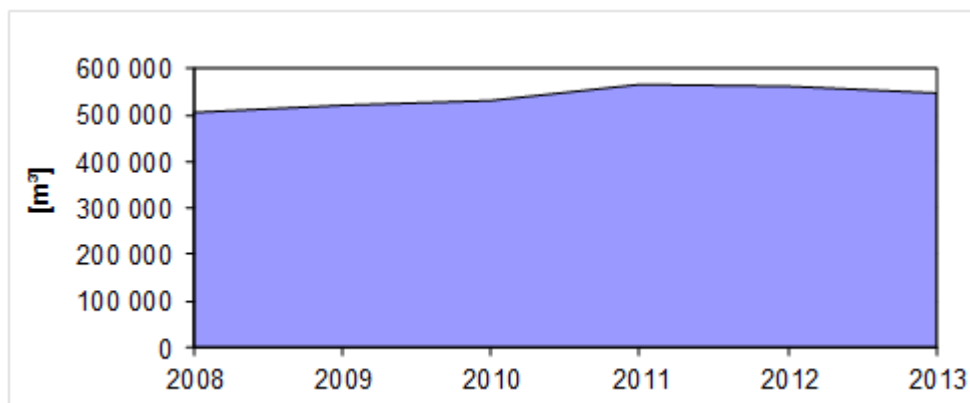
■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit	259 510	327 800	+26,31 %
Volume importé	421 010	351 560	-16,50 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	680 520	679 360	-0,17 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	557 496	548 303	-1,65 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	5 386		
Volume total vendu aux abonnés	562 882	548 303	-2,59 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **85 m³ par an**. Elle était de 89 m³ en 2012.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	324,3	325,4	+0,36 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/09/2013	Fixation du tarif de l'eau 2014 (surtaxe syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 21,04 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
 Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2014 :
 Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,50 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
 - Une partie fixe ou abonnement
 - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
 Les volumes sont relevés annuellement.
 Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
 Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE

EAU POTABLE

2013

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,41	25,54	+0,51 %
	Abonnement Diam15 et 20 mm	25,41	25,54	+0,51 %
	Abonnement Diam 30 et 40 mm	42,16	42,36	+0,47 %
	Abonnement Diam 50 et 60mm	102,38	102,88	+0,49 %
	Abonnement Diam 80 mm	126,47	127,09	+0,49 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,0745	1,0905	+1,49 %
	N° 2 (31 à 70 m ³)	1,1347	1,1510	+1,44 %
	N° 3 (71 à 100 m ³)	1,1347	1,1510	+1,44 %
	N° 4 (101 à 120 m ³)	1,1347	1,1510	+1,44 %
	N° 5 (121 à 200 m ³)	1,1347	1,1510	+1,44 %
	N° 6 (au-delà de 200 m ³)	0,8697	0,8847	+1,72 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *Diam 15 à 80 mm*	39,00	39,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,634	0,634	0,00 %
	N° 2 (31 à 70 m ³)	0,634	0,634	0,00 %
	N° 3 (71 à 100 m ³)	0,660	0,660	0,00 %
	N° 4 (101 à 120 m ³)	0,660	0,660	0,00 %
	N° 5 (121 à 200 m ³)	0,660	0,660	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 200 m ³)	0,430	0,430	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,16	0,16	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0135	0,0076	-43,70 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

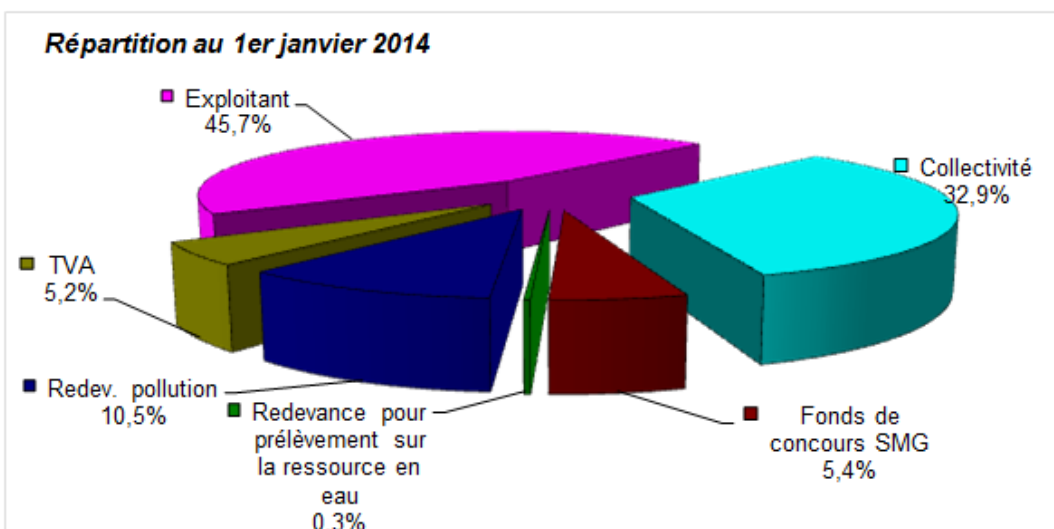
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	159,77	161,85	+1,30 %
Collectivité	116,38	116,38	0,00 %
Fonds de concours SMG	19,20	19,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,62	0,91	-43,83 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	18,38	18,45	+0,38 %
Total [€ TTC]	352,55	353,99	+0,41 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,75 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

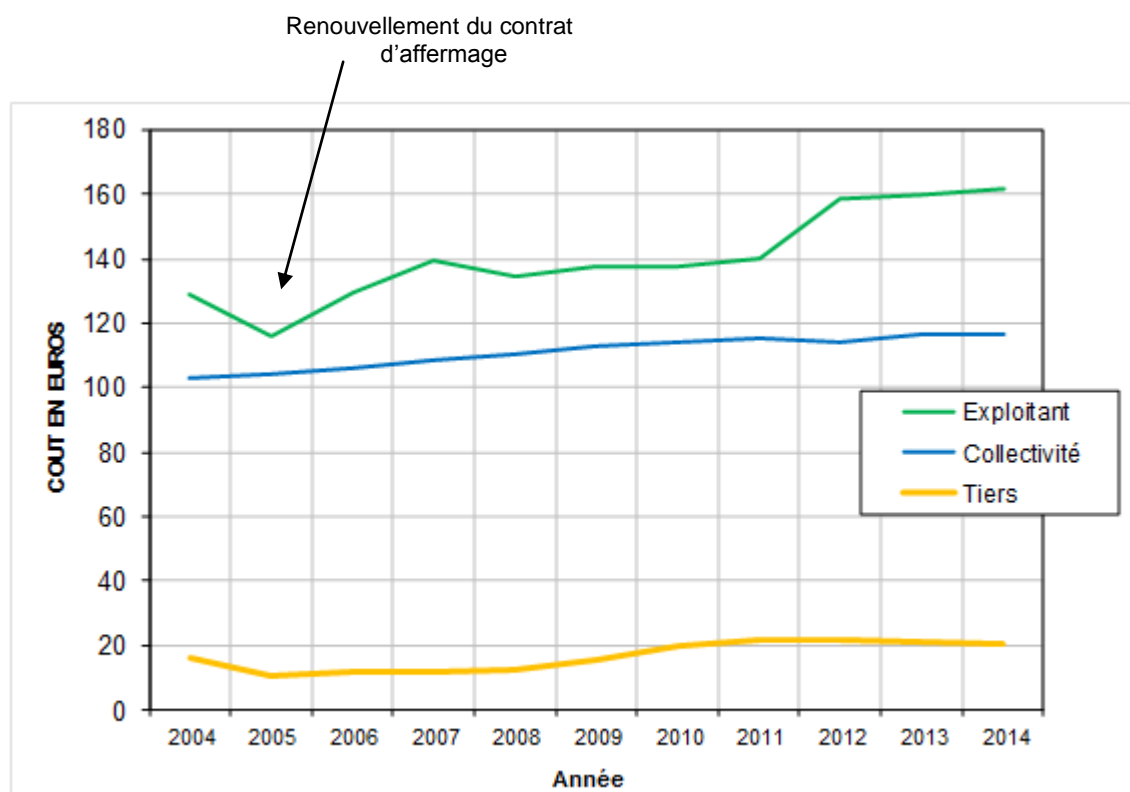
2,95 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004	128,67	102,70	15,78	247,15
2005	116,08	104,44	10,66	231,18
2006	129,69	106,24	11,59	247,52
2007	139,49	108,38	11,59	259,46
2008	134,61	110,44	12,38	257,43
2009	137,74	112,89	15,35	265,98
2010	137,63	113,90	19,45	270,98
2011	140,03	115,30	21,54	276,87
2012	158,51	113,96	21,54	294,01
2013	159,77	116,38	20,82	296,97
2014	161,85	116,38	20,11	298,34



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **20,71 %** depuis le début 2004 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2004-2014	+25,79 %	+13,32 %	+27,44 %	+20,71 %

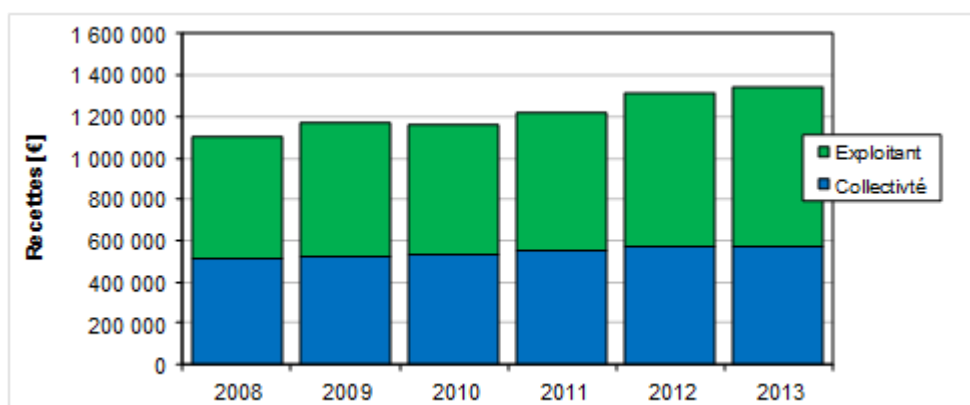
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	568 173,34 €	579 180,69 €	+1,94 %
dont abonnements	243 311,56 €	252 348,71 €	+3,71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 591,01 €	- 8 958,49 €	-245,75 %
Total recettes de vente d'eau	565 582,33 €	570 222,20 €	+0,82 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	6 137,00 €	7 624,87 €	
Régularisation Py (part " importation-production")	- 5 291,09 €	23 138,39 €	
Total des recettes	566 428,24 €	600 985,46 €	

- Recettes de l'exploitant

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	751 587,37 €	773 260,28 €	+2,88 %
dont abonnements	160 383,74 €	166 516,45 €	+3,82 %
Total recettes de vente d'eau	751 587,37 €	773 260,28 €	+2,88 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	5 291,09 €	- 23 138,39 €	
Total des recettes	756 878,46 €	750 121,89 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	34	100 %	
Conformité physico-chimique	35	97,1 %	Nickel (1)

Le dépassement de limite de qualité en nickel a été observé le 27 février 2013 dans le bourg de St Sulpice La Forêt. Après une purge, la teneur en nickel est revenue en dessous de la limite réglementaire.

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 a été de bonne qualité microbiologique. Hormis le dépassement de limites cité précédemment, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Aubin d'A. (Chasnet/Illet, Chevaigné, Ercé près Liffré, Gosné, Mouazé et St Sulpice la F)	24,6 [19,1 – 29,5]	Traces	-
UDI St Aubin d'A. – SPIR (St Aubin d'A., St Germain /Ille et St Médard/Ille)	26,8 [15,0 – 34,6]	Traces	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits de Beaugard- La Douettée

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 7 janvier 2000 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un Indice de 100% peut être admis	100%
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS

➔	80 %	L'import vient de la station de Couabrac qui traite l'eau prélevée au niveau des captages du Masse et de la Gare. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	------	---	-----

Import d'eau traitée depuis SPIR (Ouest)

➔	80 %	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquénac et de la CODI. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis	85%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis SPIR (est)

➔	80 %	L'import est vient de la station de Mézières sur Couesnon. Pour cet import, un indice de 80% peut être admis	80%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	91%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

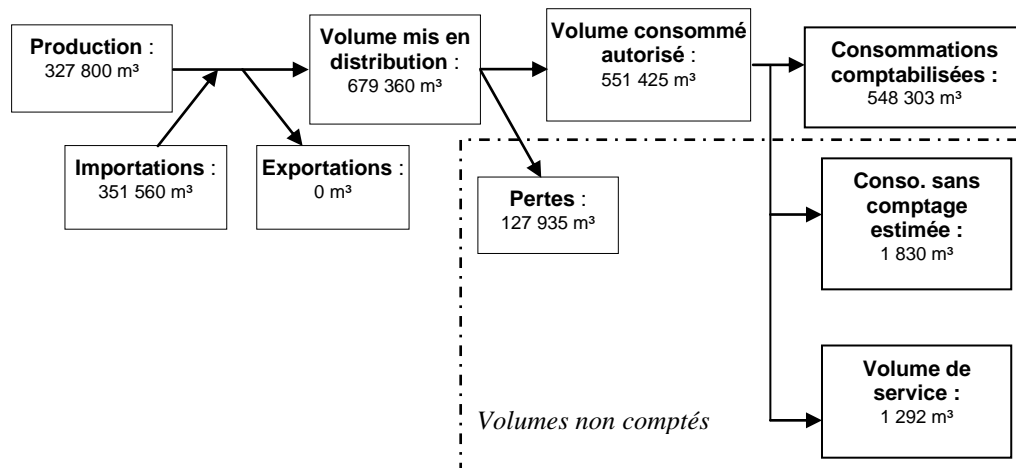
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	1 à 5 points sous conditions (1)	5
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 830 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 292 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	82,2 %	82,1 %	85,2 %	83,2 %	81,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,03	1,04	0,89	0,99	1,10

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,99	1,01	0,86	0,96	1,08

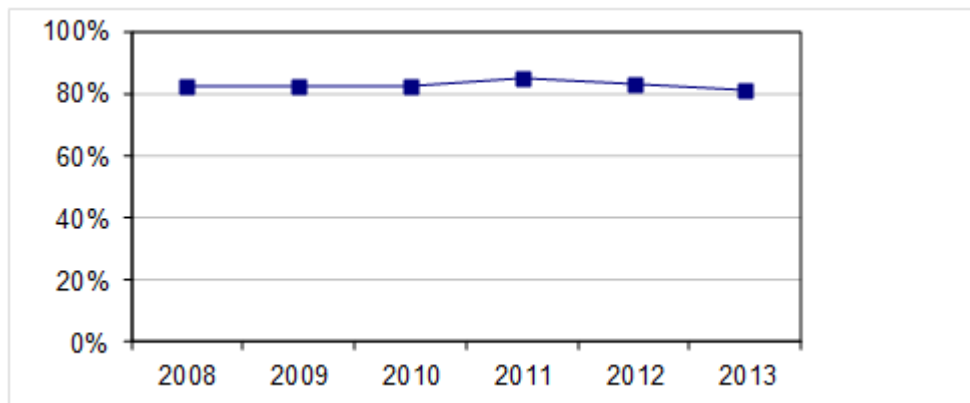
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

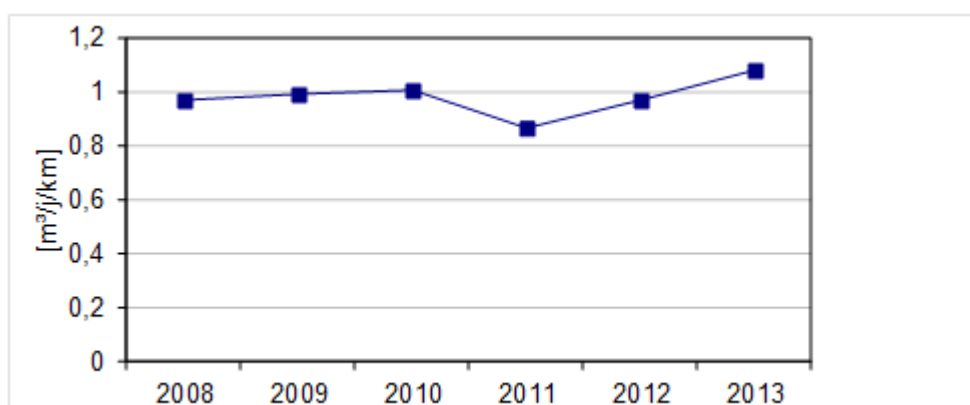
	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,6	4,6	4,9	4,8	4,6
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	66,0 %	66,0 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	5,220	0,540	4,790	0	0
% de renouvellement du réseau	1,64%	0,17%	1,51%	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,65 %**.

Le linéaire renouvelé depuis 5 ans est de 10,55 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux divers de sécurité	2 255 €
Périmètre de protection	349 €
Marché à bons de commande 2011 et ultérieur	14 009 €
Marché à bons de commande 2011 TC1	155 071 €
Marché à bons de commande 2011 TC2	28 579 €
Réhabilitation réservoir de Chasné	151 839 €
AEP La Lande d'Ouée	37 404 €
Maîtrise d'œuvre renforcement Chevaigné	6 683 €
Montant total des travaux payés (€ HT)	396 189 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2013 est de 6 525

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	792 703,00 €	674 560,21 €
Remboursements au cours de l'exercice	154 391,00 €	155 944,50 €
dont en intérêts	38 583,00 €	33 168,50 €
dont en capital	115 808,00 €	122 776,00 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013
Durée d'extinction de la dette	3	2

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	339 239,00 €	154 190,00 €	182 538,00 €	183 000,00 €	183 000,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Renforcement canalisation entre Chevaigné/St Sulpice	201 036 €
Sécurisation station de la Douetté	154 318 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
MBC 2011 et ultérieur (TC 2013/2015)	255 000 €
Renouvellement des canalisations – 1 ^{er} tranche 2014/2015	157 285 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des abandons de créance	952,00 €	
dont part délégataire	952,00 €	
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		2 480,03 €
dont part délégataire		1 480,03 €
dont part collectivité		1 000,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2012	2013
	-	-